

Image not found or type unknown



Prolongation Baux precaires

Par **durand toc**, le **28/12/2014 à 12:33**

Bonjour
Ma société a signé un bail précaire de 24 mois (en tant que locataire) en mars 2013 qui doit prendre fin début février 2015.
Le bailleur prévoit de nous prolonger le bail d'un an sous forme d'avenant en se fondant sur la nouvelle loi Pinel qui prévoit dorénavant des baux précaires d'une durée maximale de 3 ans.
Dans la mesure où le bail a été signé en janvier 2013 soit bien avant la promulgation de la loi Pinel, cette dernière peut-elle s'appliquer dans le cas présent ?
En vous remerciant.
Cordialement